

EXTRAITS DU RÉGLEMENT D'ADMISSION

MONITEUR.TRICE EDUCATEUR.TRICE

Liste Hors Quota

Candidats. tes dont la formation relève du financement des employeurs et de leurs fonds de formation.

Ces candidats. tes sont salariés. ées. Ils/Elles fournissent une attestation de travail et l'engagement financier de leur employeur sur la totalité du coût de la formation.

L'IRTS CA tient à la disposition de ces candidats. tes et de leurs employeurs un devis et une proposition de convention de formation établit sur la base d'un cursus complet de formation.

A. Conditions d'accès aux épreuves de sélection

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation. Toutefois, les modalités de sélection des candidats. tes à la formation de Moniteur. trice éducateur. trice sont règlementées par l'article 2 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de Moniteur. trice- Educateur. trice.

Aucune sélection ou partie de sélection passée dans un autre centre de formation ne dispense des épreuves de sélection organisées par l'IRTS Champagne-Ardenne.

B. Dispense de l'épreuve écrite

Sont dispensés. ées de l'épreuve écrite d'admissibilité (article 2, arrêté du 20/06/2007) les titulaires :

- du Baccalauréat
- d'un Diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du Baccalauréat »
- ou « Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté ».

La demande de dispense ne sera acceptée qu'en présence d'une photocopie du diplôme.

C. Date limite d'inscription

La présente fiche d'inscription doit nous être retournée impérativement avant le **6/03/2021** minuit, cachet de la poste faisant foi pour les candidats. tes non dispensés. ées de l'épreuve écrite et avant le **4/05/2021** pour ceux. celles dispensés. ées de celle-ci.

D. Déroulement de l'épreuve écrite

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite d'une durée de 2 heures permettant à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats. tes. Epreuve notée sur 20. (...)

L'épreuve écrite aura lieu le **20/03/2021** à l'IRTS Champagne Ardenne.

Les candidats. tes admissibles à l'épreuve écrite seront convoqués. ées pour :

- Un entretien individuel à partir du dossier d'inscription, visant à évaluer les motivations et les aptitudes des candidats. tes à exercer la profession - Cet entretien est réalisé par deux examinateurs. trices, formateur. trices ou professionnel. lle - Durée 45 minutes (préparation 15 min. + entretien 30 min). Noté sur 20.

E. Frais d'inscription

Les montants des frais d'inscriptions sont fixés à 95 €* pour l'épreuve écrite, et 125 €* pour l'épreuve orale.

Les candidats. tes dispensés. ées de l'écrit s'acquittent de l'oral, soit 125 €.

Le/la candidat. te ne pourra **en aucun cas** demander le remboursement des frais d'inscription.

(*) Frais d'inscription par paiement en ligne sur le site de l'RTS CA dans la rubrique Admission. Pour les candidats. tes passant l'épreuve écrite, l'**acquittement** des frais pour l'épreuve orale **se fera après** les résultats d'admissibilité.